

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BATNA
DAIRA DE SEGGANA
COMMUNE DE SEGGANA
N.I.F 0957 0529 90693 10

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions l'article 46 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. et l' articles 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune Seggana, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales première N° 07/2025 dans les AN-NASR en arabe le 03/03/2026 et L'EXPRESSION en froncer le 03/03/2026 et deux journaux électronique BLADI ANFO en arabe le 05/03/2026 et ELMOUDJAZ en froncer le 05/03/2026 le projet est attribué provisoirement selon le tableau suivant :

Projet	L'entreprise qualifiée	Montant	Note technique	Délai d'exécution	Les critères de qualification
REALISATION CANTINE SCOLAIRE 200 RATIONS A L'ECOLE BEN HACHANI MASSOUD - TAZEGHT	ENTREPRISE DE TRAVAUX DE BATIMENT TOUS CORPS D'ETAT MAADJOUDJ ALLAOUA - LAMSSAN - 197905380029817	21 050 388.38 DA	45	08 mois	Seul offre qualifié Techniquement

Tout soumissionnaires qui conteste le choix peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de cet avis dans les quotidiens, auprès de la commission des marchés publics de L'APC de Seggana conformément aux dispositions de l'article l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires qui souhaite prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur candidatures et offres technique et financière, de se rapprocher de la commune au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché .

Seggana le :

Le Président d'APC